

## **Formation professionnelle :**

### **Audition de l'UNSA à l'Assemblée Nationale**

**L'UNSA, représentée par Jean-Marie Truffat et Jean-Louis Blanc a été auditionnée par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale à l'invitation de MM. Jean-Patrick Gille et Gérard Cherpion, rapporteurs sur la mise en application de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.**

L'UNSA a fait un point complet sur les plus et les moins de cette loi et de ses décrets d'application. Nous avons réaffirmé notre approbation du cadre général de cette loi qui actait principalement la création du Compte personnel de formation (CPF), du Conseil en évolution professionnelle (CEP) et de l'entretien professionnel. Nous avons fait remarquer la difficulté de montée en puissance de ces nouveaux dispositifs et particulièrement les difficultés du CEP à se mettre en place dans les territoires.

La gouvernance tant nationale que régionale a été sujette à remarques également et des propositions d'amélioration ont été discutées sur tous ces points tout au long de cette audition.

## **UNSA MAGAZINE 174 est paru**

Envie de s'abonner, c'est simple : <http://www.unsa.org/mag/abonnement/>, imprimez, signez et envoyez à :

**UNSA, 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex.**

**Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA Mag chez vous.**

**Pour des abonnements collectifs, contactez Pascal Priou : [pascal.priou@unsa.org](mailto:pascal.priou@unsa.org)**

**Édito** - Emploi : L'activité pour levier

Agenda

L'UNSA dans les médias

**Nouvelles sections syndicales - Résultats électoraux**

**Ils ou elles font l'UNSA** - Interview de Martine Samama : Interview de Martine Samama : les personnels de recherche et formation, de bibliothèques et ouvriers de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Éducation nationale et de la Culture

**Activités nationales** - L'UNSA approuve les mesures phares de la loi santé- 13 unions régionales UNSA en ordre de marche - Campagne « élections TPE » - Bureau national des 27 et 28 janvier

**Dossier** – COP21, accord historique

**Fonction et Services publics** - Nouvelles régions, des impacts importants

**Europe et international** - Le comité des jeunes de la CES - l'UNSA Sport engagée dans le dialogue social européen

**CEFU** : Renforcer les compétences de nos militant(e)s

**Actualité juridique** - L'inaptitude et l'obligation de reclassement - Rapport Badinter : un texte au statut incertain

**Culture et société** - Interview de Luc Martin-Chauffier « Le retour des déportés »

**Consommation** – L'usage partagé, alternative économique au développement durable

## ***Assistantes maternelles : un film à diffuser...***

**L'UNSA a réalisé un film centré sur les métiers des assistantes maternelles, accueillants familiaux et auxiliaires parentales. Ces salariés exercent, la plupart du temps, chez un ou plusieurs particuliers employeurs.**

Ils font donc partie des presque 5 millions de salariés œuvrant dans des Très Petites Entreprises (- de 11 salariés). La spécificité de ces métiers et les revendications qui en découlent pour l'UNSA sont explicitées dans ce film.

Pour visionner le film : [http://www.unsa.org/IMG/flv/expression\\_directe\\_1601.mp4](http://www.unsa.org/IMG/flv/expression_directe_1601.mp4)

## ***L'UNSA engagée dans la lutte contre l'illettrisme***

**Lors du salon des CE qui s'est tenu du 9 au 11 février à Paris, Luc Bérille a participé à une table ronde sur l'illettrisme. L'UNSA est engagée au sein du Comité consultatif de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) depuis 2004. L'illettrisme est un sujet dont on parle à demi-mots.**

Tabou, invisible et présent, ce phénomène nous interroge. Dans une société où d'une part l'accès à l'éducation est garanti, et d'autre part des temps de formation dans l'emploi et hors emploi sont organisés, l'illettrisme ne devrait pas exister.

Or, 7% de la population française âgée de 18 à 65 ans, dont 51% en emploi, est touchée par ce fléau. Toutes les études (IVQ, OCDE) montrent que la non utilisation des compétences en lecture et écriture favorise la perte de celles-ci. Face à cette situation, « il ne s'agit pas d'imputer la responsabilité aux seuls enseignants. L'action du système éducatif doit être plus efficace et se concentrer sur l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. C'est le bagage minimum pour envisager un parcours personnel et professionnel » souligne Luc Bérille. « Agir contre l'illettrisme impose aux organisations syndicales d'en faire un élément de politique intemporel. Au sein des entreprises, des territoires, nous devons mobiliser tous les acteurs.

La formation continue n'est pas un supplément d'âme. Elle contribue à sécuriser les parcours. Pour autant, savoir lire et écrire est un préalable pour mener sa propre vie et accéder à l'autonomie », conclut le secrétaire général de l'UNSA.

<http://www.anlci.gouv.fr/>

## ***Une nouvelle ministre pour la Fonction Publique : les chantiers demeurent***

**Annick Girardin arrive au ministère de la Fonction Publique. Elle aura la difficile tâche de poursuivre les chantiers ouverts par Marylise Lebranchu, comme la rénovation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR). L'UNSA souhaite son application complète.**

Ce chantier comporte plusieurs volets dont notamment le rendez-vous salarial prévu au mois de février, auquel l'UNSA-Fonction Publique est particulièrement attachée. Ces négociations sont attendues par plus de 5 millions d'agents publics.

Dans ses premières interviews, Annick Girardin a annoncé qu'elle souhaitait rencontrer les organisations syndicales.

L'UNSA-Fonction publique souhaite que cette rencontre puisse avoir lieu rapidement. La poursuite d'un dialogue social de qualité est nécessaire pour traiter sereinement les nombreux dossiers de la fonction

publique : loi de déontologie, compte pénibilité, formation, santé et sécurité au travail, rémunérations, égalité professionnelle, ...

Enfin, l'UNSA-Fonction Publique demandera également à être reçue rapidement par les nouveaux ministres en charge de la réforme de l'État et des collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet et Jean-Vincent Placé.

L'UNSA-Fonction publique poursuivra, avec ce gouvernement, son travail et rappellera ses revendications pour permettre une meilleure reconnaissance des agents publics.

<http://www.unsa-fp.org/>

## ***Concilier vie familiale et vie professionnelle au cœur des entretiens de l'IREs***

**Le 12 février, autour de deux tables rondes intitulées : " Quelles régulations des politiques de conciliation vie familiale - vie professionnelle ? " et " Concilier, à quel prix? L'effet des conditions d'emploi et de travail ", les chercheurs ont présenté leurs travaux sur plusieurs pays (États-Unis, Allemagne, France, Grèce, Pays Bas). Avec des responsables syndicaux, ils ont développé les leviers pour faire vivre la conciliation dans les entreprises.**

L'UNSA présente dans la première table ronde, s'est attachée à décrire comment les politiques publiques impactent la vie des entreprises car ce vaste sujet est associé aujourd'hui en France à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et à la politique familiale.

En préambule, l'UNSA a rappelé son opposition à l'exonération totale des entreprises de la cotisation famille de la Sécurité Sociale. En effet, même si la politique familiale relève en partie de la solidarité nationale, on ne peut pas exonérer les entreprises car elles doivent s'impliquer en matière de conciliation vie professionnelle - vie familiale.

L'étude d'un certain nombre de dispositifs démontre que certains facilitent l'organisation des temps de vie mais méritent d'être améliorés pour permettre une réelle égalité.

Le congé parental pris majoritairement par les femmes (97%), le congé paternité, l'offre d'accueil des 0-3 ans sont les plus significatifs.

Même si la loi n° 2014-871 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes améliore sensiblement le dispositif, la démarche de modernisation est à poursuivre pour :

- partager de manière plus équitable entre les deux parents le congé parental,
- mieux le rémunérer afin que le critère économique n'influe pas sur le choix,
- mettre en place un véritable accompagnement vers l'emploi en sortie de congé parental.

Le recours limité au congé de paternité et d'accueil de l'enfant interroge. On constate que ce dispositif est souvent percuté par des considérations de stéréotypes et des obstacles économiques tels que des revenus et un investissement professionnel élevé, un emploi instable ou précaire.

L'UNSA estime que ce congé devrait avoir un caractère obligatoire afin d'être totalement intégré dans la gestion des temps de vie y compris dans l'entreprise et avoir une durée suffisante (2 mois) pour répondre à l'objectif de redéfinir et redistribuer les tâches domestiques et parentales dès l'arrivée de l'enfant.

Même si la France bénéficie d'une offre d'accueil des jeunes enfants plus abondante que la plupart des pays européens, plus variée, tentant de répondre à la diversité des choix parentaux, des imperfections ou des lacunes existent. Pour l'UNSA, le développement des accueils des jeunes enfants au niveau des territoires est à développer pour que l'ensemble du bassin d'emploi puisse bénéficier d'une offre d'accueil quel que soit le statut du salarié (caissière dans la supérette ou employée dans l'entreprise de plus de 1.000 salariés).